



RÉFORME

DDPN

Avenir de la P.J.



Alternative Police CFDT reçu à la DGPN !!

L'occasion pour **Alternative Police CFDT** de faire part au préfigurateur de ses interrogations quant au sort de la filière judiciaire et notamment des inquiétudes relayées par les personnels de la DCPJ.

En l'état, la configuration de la filière judiciaire est encore en discussion et, si rien n'est actuellement figé, le projet comporte déjà une organisation par type de criminalité et de délinquance.

La priorité de la DGPN est donc portée sur la criminalité organisée et la criminalité dite « du quotidien ».

Chaque « filière » d'un service interdépartemental de police judiciaire sera dirigé par un chef de service, n'ayant autorité que sur son domaine (stup, VMA, THV etc...).

L'échelon local des services judiciaires (les GAJ) seront, comme

cela est déjà le cas, dirigés par l'autorité locale qui rendra compte de ses activités au SIDPJ.

Face aux inquiétudes légitimes de nos collègues de la DCPJ, le préfigurateur nous a assuré qu'**en aucun cas les effectifs de la DCPJ ne seront employés pour des missions de sécurité publique.**

Alternative Police CFDT l'a également questionné sur les éventuelles dérives d'utilisation des services judiciaires par les chefs de services : En ce sens, la DGPN a prévu la rédaction d'une doctrine d'emploi opposable, prévenant de tout abus.

✗ Réforme toujours en discussion

✓ Indépendance des services judiciaires sur la SP

✓ Décloisonnement par matière

✓ Priorité à la « crim'org »

✓ Compétences géographiques inchangées

✓ Mise en place de la nouvelle organisation avant les JO 2024

Alternative Police CFDT sera informé en temps réel de l'avancée du projet et fera entendre les inquiétudes de nos collègues.